PROCES VERBAL N° 2020-11

Réunion du 7 décembre 2020 à 20h30

L'an deux mil vingt, le sept décembre conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel DEMOLDER, Maire.
PRESENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Frédéric GOURDAIS, Dominique JACQ, Didier LE GOFF, Bernadette DENIS, Anne JOUET, Sylvie BERNARD, Romuald FRISSON, Laëtitia GAUTIER, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Alexandre MOREL, Nicolas RATY, Pascal COULON, Dominique CANNESSON, Espérance HABONIMANA.
PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Mourad ZEROUKHI a donné procuration à Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Muriel BLOUIN a donné procuration à Stéphane MENARD, Caroline BERTAUD a donné procuration à Frédéric GOURDAIS, Anthony BOSSARD a donné procuration à Alexandre MOREL, Yvon LEGOFF a donné procuration à Dominique CANNESSON, Maryse AUDRAN a donné procuration à Espérance HABONIMANA, Farida AMOURY a donné procuration à Pascal COULON.
ABSENTS EXCUSÉS : Mourad ZEROUKHI, Muriel BLOUIN, Caroline BERTAUD, Anthony BOSSARD, Yvon LE GOFF, Maryse AUDRAN, Farida AMOURY.
ABSENTS : Valérie FORNARI.
SECRETAIRE : Dominique JACQ.

Date de la convocation : 1er décembre 2020.

ORDRE DU JOUR

1- Syndicat Intercommunal de Musique - Contribution des communes : modalités des appels de fonds
2- Administratif – renouvellement convention FGDON 35
3- Convention crèche Vivamini
4- Rennes Métropole – Rapport d'activités et de développement durable Année 2019
5- Rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité des Services d'Eau Potable
6- Finances – tarifs municipaux 2021
7- Finances – Budget annexe – Z.A. Pont-Mahaud – stocks 2020 : Décision Modificative n°1
8- Finances – Budget principal Commune - Décision Modificative n°4
9- Délégations des attributions du Conseil Municipal au Maire (art.L.2122.22 du CGCT)
10- Divers

Election d'un secrétaire de séance.
Approbation du procès-verbal de la séance 9 novembre 2020

Rapporteur : M. Michel DEMOLDER, Maire.
Le secrétaire de séance est désigné au début de chaque séance du conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). La désignation du secrétaire de séance doit figurer sur tout extrait du registre des délibérations. Il est fait procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 9 novembre 2020, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal, est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Ce point de l'ordre du jour fera l'objet d'un vote.

Monsieur le Maire ajoute un point à l'ordre du jour :

- Administratif – démission conseiller municipal syndicat de restauration

2020-92 Syndicat Intercommunal de Musique - Contribution des communes : modalités des appels de fonds

Michel DEMOLDER, Maire, présente le dossier :
En début d'exercice le Syndicat Intercommunal pour l'enseignement de la Musique Rive Sud ne dispose pas de fonds pour pallier aux dépenses des charges obligatoires.

Aussi, il est nécessaire de demander à chacune des communes, en début d'exercice, un acompte correspondant à 30% de la contribution de l'exercice précédent. La somme restante à recouvrir se fera après le vote du budget en 2 appels de fonds.

Le comité syndical décide des modalités des appels de fonds des contributions des communes de la façon suivante :

- En janvier, un acompte de 30% correspondant à la contribution de l'exercice de l'année précédente.
- Après le vote du budget, un appel des fonds correspondant à 40% de la somme restante des contributions de l'exercice à couvrir.
- Fin mai, un troisième appel de fond correspondant au solde de la contribution annuelle concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- **D'ACCEPTER** les nouvelles modalités d'appels de fonds du Syndicat Intercommunal de la Musique Rive Sud
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

2020-93 Administratif – renouvellement convention FGDON 35

Michel DEMOLDER, Maire, présente le dossier :
La commune de Pont-Péan bénéficie des services de la FGDON 35 depuis de nombreuses années. La convention qui lie la commune à la FGDON arrive à son terme, il est proposé au conseil municipal de signer une nouvelle convention pour la période 2021/2024.
Dans le but d'améliorer et de pérenniser l'offre de services distribués par la FGDON 35, une contribution financière annuelle et forfaitaire est demandée aux communes pour participer aux frais de fonctionnement et d'investissement rattachés.
Cette contribution est calculée au prorata du nombre d'habitants est gérée de manière mutualiste afin de maintenir une participation financière peu élevée.
Pour la commune de Pont-Péan (entre 3000 et 5000 habitants) le montant est de 210€.

Pascal COULON demande quel est le prix d'une prestation ?
Michel DEMOLDER : Pour les nids de frelons asiatiques, la commune prend en charge l'intervention. En 2019, cela a coûté à la commune environ 900€.
Les conseils que donne la FGDON sont gratuits (ils en ont donné pour l'arrachage de la Datura par exemple).
Le syndicat de la Seiche rembourse la partie sur les ragondins.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la FGDON pour la période 2021/2024.

2020-94 Convention crèche VivaMini

Michel DEMOLDER, Maire, présente le dossier :
La présente convention a pour objet de contractualiser le partenariat entre la médiathèque municipale de Pont Péan et la crèche VivaMini de Pont Péan.
Afin de développer l'accès aux livres auprès du public de la crèche (10 enfants de 0 à 3 ans), des documents (livres, magazines et CD) seront prêtés à la crèche VivaMini de Pont Péan.
L'adhésion sera gratuite pour une année, de date à date, reconductible.
Afin de concilier l'offre de documents proposé au public de la médiathèque municipale dans son fonctionnement quotidien et l'intérêt pour le public de la crèche, la crèche VivaMini de Pont Péan pourra emprunter dix documents (comprenant des livres, des magazines et des CD) pour une période de 1 mois maximum. En plus, une sélection de documents pourra être réalisée à la demande, par les bibliothécaires, sur une thématique particulière.

Lors du fonctionnement habituel de la médiathèque (c'est à dire hors mode médiadrive), le choix des documents (hormis pour la sélection thématique) sera réalisé sur place et sur rendez-vous, en dehors des heures d'ouverture au public, par les personnels agréés de la crèche.
En monde médiadrive, le choix de documents sera réalisé à distance, en ligne, par téléphone ou par mail auprès des bibliothécaires.

Les documents prêtés à la crèche VivaMini de Pont Péan sont destinés à être consultés par le public de la crèche ; ils ne seront pas prêtés aux familles.

Dominique CANNESSON : Il y a un problème de gratuité avec une entreprise privée qui a un but lucratif.
Michel DEMOLDER : Nous avons voté en novembre, la gratuité de la médiathèque. Il est difficile aujourd'hui de les faire payer.
Dominique CANNESSON : C'est donner des moyens de fonctionnement à une entreprise privée à titre gratuit.
Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN : C'est les enfants de Pont-Péan qui vont bénéficier des livres de la médiathèque.
Michel DEMOLDER : C'est un moyen de faire bénéficier les livres, la culture aux enfants.
Les communes agissent pour les entreprises de différentes manières. Et aujourd'hui, faire bénéficier les livres aux enfants de cette crèche, cela ne me dérange pas du tout.
Pascal COULON : Cela engendre-t-il du travail supplémentaire aux agents ?
Agnès GUILLET : Il n'y a pas d'intervention physique en crèche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec deux vote CONTRE (Dominique CANNESSON et Yvon LE GOFF) et 24 POUR, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente convention.

2020-95 Rennes Métropole – Rapport d'activités et de développement durable Année 2019

Michel DEMOLDER, Maire, présente le dossier :
« L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit, dans un souci de transparence administrative, que soit réalisé un rapport retraçant l'activité des établissements publics de coopération intercommunale ».

Le rapport d'activités et de développement durable de Rennes Métropole de 2019 a été adressé aux maires des communes membres de Rennes Métropole afin qu'une communication en soit faite en séance publique du conseil municipal.
M. le Maire, vice-président de Rennes Métropole, présentera aux élus la nouvelle édition du rapport d'activités de Rennes Métropole.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2019 de la communauté d'agglomération de Rennes Métropole.

2020-96 Rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité des Services d'Eau Potable

Michel DEMOLDER, Maire, présente le dossier :
Le rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité des Services d'eau potable (RPQS) a été approuvé par les élus de la Collectivité Eau du Bassin Rennais lors du Comité du 3 novembre 2020.
Il regroupe les données liées à la protection de la ressource, à la production d'eau potable et à sa distribution au sein des 56 communes du Bassin rennais. Il a pour objet de présenter l'ensemble des missions et actions réalisées par la Collectivité Eau du Bassin rennais durant l'année 2019, des performances des services et des investissements en cours ou à venir.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2019 sur le Prix et la Qualité des Services d'Eau Potable.

2020-97 Finances - Tarifs municipaux 2021

Michel DEMOLDER, Maire, présente le dossier :
Finances - Tarifs municipaux 2021 - Pôle Enfance Jeunesse Vie Scolaire - tarifs municipaux - Temps du midi avec repas – Périscolaire - Accueil de loisirs

A- TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE – TEMPS DU MIDI

Un bilan de fonctionnement a été effectué sur l'année scolaire septembre 2019 - août 2020 sur la fréquentation du restaurant municipal, la répartition des repas par tarifs, ainsi qu'un bilan comptable.

Il est observé que :

- Le nombre de **repas servis** dans le cadre des journées d'ouverture de **l'accueil de loisirs** est de 3 530 (4 882 en 2018-2019), pour 81 jours de fonctionnement (93 jours en 2018-2019), soit une moyenne de 44 **repas par jour** de fonctionnement (52 en 2018-2019),
- Le nombre de **repas servis** dans le cadre du **restaurant scolaire** est de : 29 962 (42 734 en 2018-2019), le nombre de repas servis en **moyenne par jour est de 263** (305 en 2018-2019).
  Cette baisse de 30% du nombre de repas fournis sur l'année écoulée s'explique par le contexte sanitaire (fermeture du service du 16/03 au 13/05/2020, fonctionnement très restreint du 14 au 24/05, un peu élargi du 25/05 au 19/06 et plus important à compter du 22/06).

Les **charges fixes de fonctionnement de 31 221 €** (30 034 € en 2018-2019) comprennent l'eau, l'énergie, les frais d'entretien et de réparation, les contrats de maintenance, les assurances, les frais liés à la facturation du service.
Ces charges restent malgré tout sensiblement stable (des dépenses supplémentaires d'hygiène et nettoyage des locaux certes, mais une diminution des dépenses de fluides sur la période de confinement).

Les dépenses de personnel s'élèvent à 210 929 € (212 576 € en 2018-2019). Il est à noter un maintien des rémunérations et des ventilations analytiques des agents sur le temps du midi.

Récapitulatif :	**2019-2020**	**Année scolaire 2018-2019** **Pour mémoire**
Le nombre total de repas livrés au restaurant scolaire	**33 492**	**47 616**
Le prix « moyen » d'achat de repas auprès du syndicat de restauration	**3,73 €**	**3,69€** (enfants et adultes confondus)
Le prix de revient d'un repas (achat au syndicat + service communal)	**11,53 €**	**9,17 €**
Le prix « moyen » de facturation aux familles tous tarifs confondus	**4,12 €**	**4,35 €**
Le déficit par repas (prise en charge communale)	**7,41 €**	**4,82 €**
Total des dépenses (frais de personnel, frais du bâtiment, achat de repas)	**386 004 €**	**436 490 €**
Total des recettes de facturation aux familles	**137 847 €**	**206 944 €**
La participation communale totale (déficit) pour le temps du midi	**248 157 € soit +8%**	**229 546 €**

Catégorie	Quotients familiaux	2019	2020	Proposition 2021
1	QF>2500	6.22€	6.25€	6.25€
2	1700<QF<2500	5.92€	5.95€	5.95€
3	1500<QF<1700	5.51€	5.54€	5.54€
4	1250<QF<1500	5.30€	5.33€	5.33€
5	1050<QF<1250	4.90€	4.92€	4.92€
6	850<QF<1050	4.59€	4.61€	4.61€
7	650<QF<850	3.69€	3.71€	3.71€
8	450<QF<650	2.42€	2.42€	2.42€
9	QF<450	1.25€	1.25€	1.25€
Adulte	/	7.34€	7.38€	7.38€

B- TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE

Catégorie	Quotients familiaux	2019 Matin à partir de 7h30	2020 Matin à partir de 7h30	Proposition 2021 (+1%)	2019 Matin à partir de 8h00	2020 Matin à partir de 8h00	Proposition 2021 (+1%)	2019 Soir jusqu'à 18h00	2020 Soir jusqu'à 18h00	Proposition 2021 (+1%)	2019 Soir jusqu'à 18h45	2020 Soir jusqu'à 18h45	Proposition 2021 (+1%)	2019 Mercredi	2020 Mercredi	Proposition 2021 (+1%)
1	QF>2500	2.50€	2.53€	2.56€	2.24€	2.26€	2.28€	3.37€	3.40€	3.43€	5.25€	5.30€	5.35€	2.24€	2.26€	2.28€

2	1750<QF <2500	2.35€	2.37€	2.39€	2.14€	2.16€	2.18€	3.16€	3.19€	3.22€	5.00€	5.05€	5.10€	2.14€	2.16€	2.18€
3	1500<QF <1750	2.19€	2.21€	2.23€	2.04€	2.06€	2.08€	3.01€	3.04€	3.07€	4.69€	4.74€	4.79€	2.04€	2.06€	2.08€
4	1250<QF <1500	2.14€	2.16€	2.18€	1.94€	1.96€	1.98€	2.86€	2.89€	2.92€	4.49€	4.53€	4.58€	1.94€	1.96€	1.98€
5	1050<QF <1250	2.04€	2.06€	2.08€	1.73€	1.75€	1.77€	2.65€	2.68€	2.71€	4.23€	4.27€	4.31€	1.73€	1.75€	1.77€
6	850<QF< 1050	1.89€	1.91€	1.93€	1.68€	1.70€	1.72€	2.55€	2.58€	2.61€	3.93€	3.97€	4.01€	1.68€	1.70€	1.72€
7	650<QF< 850	1.41€	1.42€	1.43€	1.26€	1.27€	1.28€	1.92€	1.94€	1.96€	3.74€	3.78€	3.82€	1.26€	1.27€	1.28€
8	450<QF< 650	0.76€	0.77€	0.78€	0.71€	0.72€	0.73€	1.01€	1.02€	1.03€	1.52€	1.54€	1.56€	0.71€	0.72€	0.73€
9	QF<450	0.40€	0.40€	0.40€	0.35€	0.35€	0.35€	0.60€	0.61€	0.61€	0.80€	0.81€	0.81€	0.35€	0.35€	0.35€

Retard après 18h45 : 5€ le quart d'heure, tout quart d'heure commencé sera dû.

C- TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH)

Catégorie	Quotients familiaux	Journée 2019	Demi-Journée 2019	Journée 2020	Demi-journée 2020	Proposition 2021 (+1%) journée	Proposition 2021 (+1%) demi-journée
1	QF>2500	14.28€	10.25€	14.42€	10.35€	14.56€	10.45€
2	1750<QF<2500	13.57€	9.79€	13.71€	9.89€	13.85€	9.99€
3	1500<QF<1750	12.75€	9.08€	12.88€	9.17€	13.01€	9.26€
4	1250<QF<1500	12.44€	8.87€	12.56€	8.96€	12.69€	9.05€
5	1050<QF<1250	11.53€	8.21€	11.65€	8.29€	11.77€	8.37€
6	850<QF<1050	10.81€	7.75€	10.92€	7.83€	11.03€	7.91€
7	650<QF<850	8.18€	5.76€	8.26€	5.82€	8.34€	5.88€
8	450<QF<650	5.05€	3.54€	5.10€	3.58€	5.15€	3.62€
9	QF<450	3.00€	2.00€	3.03€	2.02€	3.03€	2.02€

D- MAJORATION SORTIE A LA JOURNÉE ALSH

Tarifs majoration sortie ALSH				
		2019	2020	Proposition 2021 (+1%)
Catégorie	QF	Sortie ALSH	Sortie ALSH	Sortie ALSH
1	**QF ≥ 2500**	5.00€	5.05€	5.10€
2	**1750 ≤ QF < 2500**	4.50€	4.55€	4.60€
3	**1500 ≤ QF < 1750**	4.00€	4.04€	4.08€
4	**1250 ≤ QF < 1500**	3.50€	3.54€	3.57€
5	**1050 ≤ QF < 1250**	3.00€	3.03€	3.06€
6	**850 ≤ QF < 1050**	2.50€	2.53€	2.55€
7	**650 ≤ QF < 850**	2.00€	2.02€	2.04€
8	**450 ≤ QF < 650**	1.50€	1.52€	1.53€
9	**QF <450**	1.00€	1.01€	1.01€

Nota : Pour les familles non allocataires (CAF et MSA), la majoration réglementaire sera appliquée.

- **Tarifs municipaux 2021 - Service jeunesse – Local jeunes – adhésion et tarifs municipaux2020 - Activités 10-14 ans - Activités Local Jeunes**

Catégorie	Quotients familiaux	2019 3 activités	2019 5 activités	2019 8 activités	2020 3 activités	2020 5 activités	2020 8 activités	Proposition 2021 3 activités (+1%)	Proposition 2021 5 activités (+1%)	Proposition 2021 8 activités (+1%)
1	QF>2500	25.50€	42.84€	61.20€	25.76€	43.27€	61.81€	26.02€	43.70€	62.43€
2	1750<QF<2500	22.95€	38.76€	54.06€	23.18€	39.15€	54.60€	23.41€	39.54€	55.15€
3	1500<QF<1750	21.42€	36.72€	49.98€	21.63€	37.09€	50.48€	21.85€	37.46€	50.98€
4	1250<QF<1500	20.40€	34.68€	47.94€	20.60€	35.03€	48.42€	20.81€	35.38€	48.90€
5	1050<QF<1250	19.38€	32.13€	38.25€	19.57€	32.45€	38.63€	19.77€	32.77€	39.02€
6	850<QF<1050	17.85€	28.56€	35.70€	18.03€	28.85€	36.06€	18.21€	29.14€	36.42€
7	650<QF<850	11.11€	19.19€	26.26€	11.22€	19.38€	26.52€	11.33€	19.57€	26.78€
8	450<QF<650	9.09€	15.15€	21.21€	9.18€	15.30€	21.42€	9.27€	15.45€	21.63€
9	QF<450	4.50€	7.50€	10.50€	4.55€	7.58€	10.61€	4.55€	7.58€	10.61€

- **Tarifs local jeunes**

	2019	2020	2021
Piscine Repas	2.90 €	2.50 €	2.50 €
Cinéma	6.60 €	6.50 €	6.50 €
Patinoire			
Bowling			
Sortie Mer			
Sortie au stade Rennais			
Soccer (2 parties)	13.50 €	13.50 €	13.50 €
Space Laser (2 parties)			
Escalad'arbre			
Canoë			
Equitation			
Karting			
Paintball	19.10 €	19.50 €	19.50 €
Ski-bus			

Finances - Tarifs municipaux 2021 – Médiathèque – Service administratif – petite enfance

Le Maire, Michel DEMOLDER, présente le dossier :

<u>Tarifs Cimetière</u>

	2019	2020	2021
Concessions cimetière	-concessions 30 ans : 350 € - concessions 50 ans : 650 €	-concessions 30 ans : 350 € - concessions 50 ans : 650 €	-concessions 30 ans : 350 € - concessions 50 ans : 650 €
Columbarium	Le columbarium de Pont-Péan comprend des mini-tombes enterrées (cavurnes) et des cases aériennes (cases cubiques sur un socle). Nouveaux Tarifs: - Cavurne 10 ans : 300 € - Cavurne 20 ans : 500 € - Cavurne 30 ans : 700 € (Cavurne coût pour la commune : 538 €) - Case aérienne 10 ans : 600 € - Case aérienne 20 ans : 900 € - Case aérienne 30 ans : 1 200 € Jardin du souvenir : gratuité	Le columbarium de Pont-Péan comprend des mini-tombes enterrées (cavurnes) et des cases aériennes (cases cubiques sur un socle). Nouveaux Tarifs: - Cavurne 10 ans : 300 € - Cavurne 20 ans : 500 € - Cavurne 30 ans : 700 € (Cavurne coût pour la commune : 538 €) - Case aérienne 10 ans : 600 € - Case aérienne 20 ans : 900 € - Case aérienne 30 ans : 1 200 € Jardin du souvenir : gratuité	Le columbarium de Pont-Péan comprend des mini-tombes enterrées (cavurnes) et des cases aériennes (cases cubiques sur un socle). Nouveaux Tarifs: - Cavurne 10 ans : 300 € - Cavurne 20 ans : 500 € - Cavurne 30 ans : 700 € (Cavurne coût pour la commune : 538 €) - Case aérienne 10 ans : 600 € - Case aérienne 20 ans : 900 € - Case aérienne 30 ans : 1 200 € Jardin du souvenir : gratuité

Administration Générale

	2019	2020	2021
Accès Informatique **et internet**	Un ordinateur mis à disposition du public en mairie municipal permettant un accès informatique à internet. Ce point d'accès est réservé aux personnes qui sont en demande en matière d'impression de documents, d'accès internet, de rédiger un CV par exemple, d'y répondre ponctuellement : Accès limité à 1 heure (gratuité) Impression Noir et Blanc : 0.15 € la feuille Impression Couleur : 0.30 € la feuille (même tarif que les photocopies)	Un ordinateur mis à disposition du public en mairie municipal permettant un accès informatique à internet. Ce point d'accès est réservé aux personnes qui sont en demande en matière d'impression de documents, d'accès internet, de rédiger un CV par exemple, d'y répondre ponctuellement : Accès limité à 1 heure (gratuité) Impression Noir et Blanc : 0.15 € la feuille Impression Couleur : 0.30 € la feuille (même tarif que les photocopies)	Un ordinateur mis à disposition du public en mairie municipal permettant un accès informatique à internet. Ce point d'accès est réservé aux personnes qui sont en demande en matière d'impression de documents, d'accès internet, de rédiger un CV par exemple, d'y répondre ponctuellement : Accès limité à 1 heure (gratuité) Impression Noir et Blanc : 0.15 € la feuille Impression Couleur : 0.30 € la feuille (même tarif que les photocopies)
Photocopie Télécopie	- Photocopies : A4 : 0.15 € et A3 : 0.30 € - Couleur= (tarif NB*2) - Télécopie : 0.15 € Maintien des tarifs PLU : le PLU est téléchargeable gratuitement sur le site de la commune - Tirage de copies (noir et blanc) aux associations de la commune : Principe de la gratuité Conditions : fournir le	- Photocopies : A4 : 0.15 € et A3 : 0.30 € - Couleur= (tarif NB*2) - Télécopie : 0.15 € Maintien des tarifs PLU : le PLU est téléchargeable gratuitement sur le site de la commune - Tirage de copies (noir et blanc) aux associations de la commune : Principe de la gratuité Conditions : fournir le	- Photocopies : A4 : 0.15 € et A3 : 0.30 € - Couleur= (tarif NB*2) - Télécopie : 0.15 € Maintien des tarifs PLU : le PLU est téléchargeable gratuitement sur le site de la commune - Tirage de copies (noir et blanc) aux associations de la commune : Principe de la gratuité

	papier ou acheter une ramette de 500 feuilles à la mairie au prix de 6 € la ramette 20 A3 couleur par évènement	papier ou acheter une ramette de 500 feuilles à la mairie au prix de 6 € la ramette 20 A3 couleur par évènement	Conditions : fournir le papier ou acheter une ramette de 500 feuilles à la mairie au prix de 6€ la ramette 20 A3 couleur par évènement
Documents cadastraux	Les plans cadastraux peuvent être obtenus : - sur **le site** www.cadastre.gouv.fr Tarif extrait cadastral : maintien à 1 € la feuille Document numérisé imprimé (S.I.G.).	Les plans cadastraux peuvent être obtenus : - sur **le site** www.cadastre.gouv.fr Tarif extrait cadastral : maintien à 1 € la feuille Document numérisé imprimé (S.I.G.).	Les plans cadastraux peuvent être obtenus : - sur **le site** www.cadastre.gouv.fr Tarif extrait cadastral : maintien à 1 € la feuille Document numérisé imprimé (S.I.G.).

Divers

	2018	2020	2021
Droits de place	- Forfait 40 €/jour : stationnements temporaires de grands gabarits, semi-remorques, poids lourds, cirques sur la commune. - Maintien à 1.20€/ mètre linéaire et par jour : petits commerçants ambulants s'implantant de façon occasionnelle. - Maintien à 1 €/ mètre linéaire et par jour : petits commerçants ambulants s'implantant de façon régulière (abonnement pour 1 an)	- Forfait 40 €/jour : stationnements temporaires de grands gabarits, semi-remorques, poids lourds, cirques sur la commune. - Maintien à 1.20€/ mètre linéaire et par jour : petits commerçants ambulants s'implantant de façon occasionnelle. - Maintien à 1 €/ mètre linéaire et par jour : petits commerçants ambulants s'implantant de façon régulière (abonnement pour 1 an)	- Forfait 40 €/jour : stationnements temporaires de grands gabarits, semi-remorques, poids lourds, cirques sur la commune. - Maintien à 1.20€/ mètre linéaire et par jour : petits commerçants ambulants s'implantant de façon occasionnelle. - Maintien à 1 €/ mètre linéaire et par jour : petits commerçants ambulants s'implantant de façon régulière (abonnement pour 1 an)

Point de vente (Dimanche matin) Parking du Centre Commercial « Les Genêts »	Maintien des tarifs des droits de place aux commerçants depuis le 1er octobre 2011 : - occasionnel 1.52 €/ml - abonnement 10.10 € /ml pour le trimestre	Maintien des tarifs des droits de place aux commerçants depuis le 1er octobre 2011 : - occasionnel 1.52 €/ml - abonnement 10.10 € /ml pour le trimestre	Maintien des tarifs des droits de place aux commerçants depuis le 1er octobre 2011 : - occasionnel 1.52 €/ml - abonnement 10.10 € /ml pour le trimestre
Badge-Transpondeur	Les bâtiments communaux du pôle scolaire et de l'espace Beausoleil sont équipés d'un barillet électronique. En cas de perte, de détérioration ou de non-restitution du badge, la personne devra s'acquitter de la somme de 40 €	Les bâtiments communaux du pôle scolaire et de l'espace Beausoleil sont équipés d'un barillet électronique. En cas de perte, de détérioration ou de non-restitution du badge, la personne devra s'acquitter de la somme de 40 €	Les bâtiments communaux du pôle scolaire, de l'espace Beausoleil et salles de sports sont équipés d'un barillet électronique. En cas de perte, de détérioration ou de non-restitution du badge, la personne devra s'acquitter de la somme de 40 €

Demandes externes (Hors associations de la commune) :

Location de barrières métalliques (unité)	**4,00 €**
Transport de barrières métalliques (par tranche de 20)	**10,00 €**
Location podium (un jour)	**180,00 €**
Caution pour location du podium	**300,00 €**

Tarifs service municipal petite enfance

Service municipal petite enfance	**2019**	**2020**	**2021**
Espace jeux - adhésion annuelle par enfant	Maintien à 12 €	Maintien à 12 €	Maintien à 12 €
L.A.E.P. (lieu accueil enfants-parents)	Gratuité	Gratuité	Gratuité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- **D'ACCEPTER** les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2021.

2020-98 Finances – Budget annexe – Z.A. Pont-Mahaud – stocks 2020 : Décision Modificative n°1

Michel DEMOLDER, Maire, présente le dossier :
Le budget annexe de la Zone du Pont-Mahaud implique la tenue d'une comptabilité de stocks : ce suivi permet de retracer les opérations relatives aux biens entrant dans un cycle de production (en l'occurrence la production de parcelles commercialisables) et destinés à être revendus.
Des opérations comptables sont alors effectuées chaque année pour l'annulation du stock initial et l'intégration du stock final (qui correspond aux surfaces restant à vendre * coût de production).

En 2020, les dépenses comptabilisées correspondent à :

- Des charges financières (2 117.25€) dans le cadre du prêt relais (jusqu'en juillet 2020) puis les frais d'engagement d'une ligne de trésorerie contractée en attendant d'enregistrer la vente de la totalité des lots.
- Des dépenses pour frais de bornage complémentaires et entretien d'espaces verts (1 475.10€)

Les recettes correspondent à la vente du lot 2 (3 511m²) pour un montant de 111 330€ HT.

Situation des lots restants (décembre 2020) :

Lots	prix	surface
9	133 110,00 E	4237
10	137 670,00 E	4389
Total	**270 780.00 E**	**8 626 m²**

En concertation avec le Trésorier de la Commune, comme chaque année, l'état comptable des stocks 2020 a été établi et est le suivant :

Surface totale des terrains de la ZA en m2	28 841
Coût de production au m2	39.10 €
Surface restant à vendre en m2	8 626
Valeur des stocks à la fin de l'exercice	**337 307,94€**

Soit : Stock (initial au 01/01/2020) : 473 089,05 €
Stock (final au 31/12/2020) : 337 307,94 €

Aussi, il est proposé au Conseil municipal la décision modificative N°1 suivante au titre de la passation des écritures de stocks 2020 et de l'intégration des frais financiers au prix de revient (écritures d'ordre) :

Section de fonctionnement	
DEPENSES	**RECETTES**
Article 608 – chap. 043 : 2 118 € (intégration des frais financiers)	Article 71355 chap. 042 : + 337 308 € (intégration stock final 2020)
	Article 7015 : - 337 308 € (équilibre de la section)
	Article 796 – chap 043 : 2 118 € (intégration des frais financiers)
Total : 2 118 €	**Total : 2 118 €**
Section d'investissement	
DEPENSES	**RECETTES**
Article 3555 chap. 040 : + 337 308 € (intégration stock final 2020)	Article 1641 : 337 308€ (équilibre de la section)
Total : 337 308 €	**Total : 337 308 €**

Antoine SIMMONEAU : la commune va-t-elle perdre de l'argent l'année prochaine ?

Michel DEMOLDER : Oui, la commune va perdre de l'argent. Nous aurons des dépenses de voirie à prévoir pour finaliser la zone. Il nous reste deux lots à vendre avant fin 2021. L'objectif est de vendre le lot 9 et de garder le lot 10 pour la commune (entrepôt comité des fêtes et banque alimentaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- **D'ACCEPTER** la décision modificative ci-dessus

2020-99 Finances – Budget principal Commune - Décision Modificative n°4

Michel DEMOLDER, Maire, présente le dossier :

Par délibération du 3 mars 2020, le Conseil Municipal a approuvé le budget communal 2020.

Il apparait à ce jour nécessaire de réaliser des ajustements de crédit pour les opérations suivantes (en section d'investissement) :

1- Sécurisation bâtiments site scolaire (alarmes PPMS)

imputation comptable	*montant*	*libellé Opération*	*observations*
21318-124-4	2 000 €	ALARMES PPMS BATIMENT SALLE DE SPORTS	Ajustement de la prévision Prévu au BP : 17 200€ Montant du devis prévisionnel : 20 000 € soit DM + 3 000€
21312-109-2	400 €	ALARMES PPMS BATIMENT RESTAU SCOLAIRE	
21312-79-2	400 €	ALARMES PPMS BATIMENT ECOLE MATERNELLE	
21312-22-2	1 200 €	ALARMES PPMS BATIMENT ECOLE ELEMENTAIRE	
21318-61-3	- 1 000 €	ALARMES PPMS BATIMENT MEDIATHEQUE	
2315-132-8	-3 000 €	AMENAGEMENT PISTE CYCLABLE RD 36	pris en charge par Rennes Métropole

2-Signalisation aire d'accueil des gens du voyage

imputation comptable	*montant*	*libellé Opération*	*observations*
2152-16-8	500 €	SIGNALISATIONS - Aire d'accueil Gens du Voyage	non prévu au BP 2020
2315-132-8	-500 €	AMENAGEMENT PISTE CYCLABLE RD 36	pris en charge par Rennes Métropole

3- aménagement d'un terrain de foot public - secteur Mouton Blanc

imputation comptable	*montant*	*libellé Opération*	*observations*
2128-164-8	7 000 €	Aménagement terrain de de foot public - secteur Mouton Blanc	non prévu au BP 2020
2128-164-8	-2 500 €	clôture aire de jeux Mouton Blanc	diminution de la prévision BP 2020 Soit 10 000 € - 2 500 € = 7 500€
2128-62-4	-4 500 €	Création terrain de foot public - secteur salle de sports	prévu au BP 2020 : 4 500€ soit retrait de crédits

4- MODIFICATION d'une imputation comptable (recettes d'investissement)

imputation comptable	*montant*	*libellé Opération*	*observations*
1341-78-2	- 69 981 €	Subvention DETR Travaux groupe scolaire 2020	erreur de saisie du BP au niveau de l'opération
1341-79-2	62 000 €		
1341-22-2	1 981 €		Répartition école élem/maternelle/esp enfance
1341-90-4	6 000 €		

Ces opérations n'ont pas d'impact sur le montant global du budget, il s'agit de transfert de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- **D'ACCEPTER** la décision modificative ci-dessus

2020-100 Administratif – démission conseiller municipal syndicat de restauration

Romuald FRISSON quitte la séance à 22h00
Michel DEMOLDER, Maire, présente le dossier :
Romuald FRISSON, actuellement représentant titulaire du syndicat Intercommunal de la Restauration, a déposé sa démission.
Il est proposé que sa suppléante, Valérie FORNARI devienne titulaire et que Anne JOUET soit suppléante.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec une voix CONTRE (Dominique CANNESSON) et 25 voix POUR, décide :

- **D'ACCEPTER** la démission de Monsieur FRISSON Romuald
- **D'ACCEPTER** que Mme Valérie FORNARI soit titulaire du Syndicat de Restauration
- **D'ACCEPTER** que Mme Anne JOUET soit suppléante du Syndicat de Restauration

Romuald FRISSON revient à 22h05.

Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;
Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-37 du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire ;
Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

Services techniques	ERGONOMIE DES POSTES: 1 clavier souris sans fil DST	LYRECO Rue Alphonse Terroir 59770 MARLY	62,82 €
Enfance vie scolaire	Remplacement Réfrigérateur ALSH	REXEL 222 route de Lorient 35000 RENNES	416,98 €
Services techniques	Batterie HILTI	RENNES BATTERIE 93 avenue Gros-Malhon 35000 RENNES	249,00 €
Services techniques	Sacs ecopiège	TRISKALIA Zi de Lanrinou CS20100 29206 LANDERNEAU	108,00 €
Services techniques	1 FAUTEUIL ERGONOMIE DES POSTE DE TRAVAIL DST	BUREAU CONCEPT PA les vents d'ouest 35530 NOYAL SUR VILAINE	646,67 €
Services techniques	Pose et dépose illuminations de Noël	INEO ATLANTIQUE ZI de courbouton 35550 LIEURON	3 499,02 €
Services techniques	ST - Sapins de noel 2020	PEPINIERE ARBO La quinvrais 35830 BETTON	436,26 €
Services techniques	Aire de Jeux Parc Mouton Blanc complément 2020	KOMPAN 363 Rue Marc Seguin 77198 DAMMARIE LES LYS	17 370,00 €

Divers :

Dominique CANNESSON : Quand les élus envoient des mails aux associations, il serait préférable qu'ils envoient avec une adresse mail « pontpean.fr ».
Pascal COULON : Je pense que toutes les associations n'ont pas reçu le dossier de subvention.
Frédéric GOURDAIS : Caroline BERTAUD s'est chargé d'envoyer les mails à toutes les associations.
Dominique CANNESON : Le repas des aînés ayant été annulé, il aurait été bien d'offrir aux ainés un bon repas dans les restaurants de la commune.
Michel DEMOLDER : Le CCAS a prévu d'offrir un almanach aux aînés.